



Ville de Draguignan

## DÉCISION MUNICIPALE N° 23-576

**OBJET : Demande de subventions pour l'acquisition d'une œuvre de Claude Vignon intitulée « Saint Paul Ermite » afin d'enrichir les collections du Musée des Beaux-Arts de Draguignan.**

**Richard STRAMBIO – Maire de la Ville de DRAGUIGNAN**, Président de Dracénie Provence Verdon Agglomération, conseiller régional de la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22-26 ;

**Vu** la délibération n° 2020-031 du 11 juin 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué, sans aucune réserve à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** la nécessité de solliciter une subvention auprès de Fonds Régional d'Acquisition des Musées (FRAM) pour l'acquisition d'une œuvre du peintre français Claude Vignon, « Saint Paul Ermite » afin que le musée des Beaux-Arts puisse enrichir ses collections.

### DECIDE

**Article 1** : de solliciter une aide financière comme suit :

Acquisition d'une œuvre de Claude Vignon	84 000 €	Autofinancement	13 600 €	16.20 %
		FRAM	50 400 €	60.00 %
		Mécénat	20 000 €	23.80%

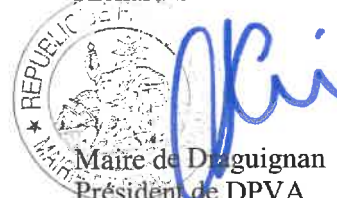
**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et, rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de TOULON, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**Fait à Draguignan, le 05 NOV. 2023**

Richard STRAMBIO



Maire de Draguignan  
Président de DPVA  
Conseiller Régional Sud PACA